

**Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.**  
**Interpellation de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative au**  
**périmètre d'action de l'Echevin de la Prévention et de la Sécurité urbaine.**

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst :

« A l'occasion d'un interview donnée à la presse en fin d'année le nouvel échevin de la prévention et de la sécurité urbaine est revenu sur ses priorités d'actions.

Si ses vues en termes de prévention couvrent deux lignes, il n'en est pas de même sur les questions de sécurité de façon générale et de police en particulier. Se pose donc la question du périmètre de son domaine d'intervention, sachant que l'ordre public et la sécurité publique relèvent du Bourgmestre. Il siège par ailleurs au sein du Collège de police.

Ainsi l'échevin souhaite revaloriser la police de proximité. Il souhaite également, si les budgets le permettent, intensifier les patrouilles pédestres et canines ainsi que mettre en place des brigades cyclistes. Il entend de même demander l'appui de la police fédérale pour bénéficier de d'avantage de cavaliers. Considérant que le nombre d'agents est en nombre insuffisant dans le périmètre de la Place de la Vaillance, il veut voir leur nombre croître. Il déclare qu'il va demander au Président du Collège de police de dresser un inventaire de bâtiments dévolus à la police au regard de leur état de délabrement. « Nous allons tenter de trouver de nouveau lieux centraux suffisamment grands et sécurisés », dit-il encore...

Si, sur le fond, nous sommes assez d'accord avec un certain nombre de constats, même si le propos est une critique à peine voilée à l'égard de la politique du bourgmestre en termes de sécurité publique, il serait utile de nous expliquer le mandat donné à l'échevin pour agir en la matière. L'échevin va-t-il entrer directement en contact avec la zone de police Midi pour faire évoluer sa gestion policière sur Anderlecht ? Est-il convenu qu'il prendra des contacts avec la Police fédérale au nom du Bourgmestre ? Dispose-t-il une délégation pour travailler à la recherche de nouveaux lieux pour abriter les commissariats dans notre commune ? A moins, bien entendu, qu'il s'exprime (pour certains éléments) comme Conseiller de police dont le rôle est de contrôler l'action du Collège de police et plus globalement l'action de la Zone.

A tout le moins une clarification s'impose car l'action d'un membre du Collège anderlechtois qui entend collaborer avec le Bourgmestre sur les questions de sécurité et policières apparaît pour le moins confuse. Or toute ambiguïté entre la fonction d'échevin et celle de conseiller de police induira inmanquablement des difficultés et tensions dont se passeront tant notre administration communale que notre Zone de police. »

M. le Bourgmestre-Président assure qu'il n'y a pas de divergences, ni de compétitions entre le Bourgmestre et l'Échevin de la prévention et de la sécurité urbaine.

Monsieur l'Échevin KESTEMONT donne lecture du texte suivant :

De heer schepen KESTEMONT geeft lezing van de volgende tekst :

« Je tiens à vous remercier pour votre interpellation qui va me permettre, ainsi que l'a fait

Monsieur le Bourgmestre, de vous donner quelques éclaircissements quant à mes compétences en matière de sécurité urbaine.

Le nouveau Collège des Bourgmestre et Échevins a, en effet, innové dès son installation en me confiant notamment, en plus de mes compétences matière de prévention, des compétences en matière de sécurité urbaine. C'est une première en Région bruxelloise mais ce n'est pas exceptionnel non plus dans la mesure où on trouve chez nos voisins français des adjoints au Maire chargé de la sécurité urbaine, aux côtés de leur Maire qui a compétence en matière d'ordre public et de police.

Les politiques de sécurité vont de pair avec les politiques de prévention. Réinstaurer le sentiment de sécurité dans l'espace public est, en effet, un combat social avant toute chose car il est la garantie que cet espace public peut-être fréquenté sans crainte et par le plus grand nombre. Mon rôle d'Échevin de la sécurité urbaine sera donc en grande partie axée durant cette législature sur l'articulation des programmes de prévention et de sécurité dans notre commune. Il est évident que cette tâche sera remplie en totale collaboration avec Monsieur le Bourgmestre qui conserve sa compétence de police, comme il l'a déjà lui-même souligné. Dans le cadre de cette articulation des programmes de prévention et de sécurité, je serai clairement amené à faire des propositions en matière de police à Monsieur le Bourgmestre afin qu'il les porte au niveau du Collège de police comme je serai amené également à en porter, comme Conseiller de police, au niveau de notre Conseil de police. A cet égard, je suis d'ailleurs très heureux d'entendre que vous approuvez certaines des propositions émises dans la presse car je ne doute dès lors pas, en votre qualité de Conseiller de police de la Zone Bruxelles-Midi, que vous les soutiendrez.

Enfin, je regrette, comme vous, le peu de place qui a été réservé dans l'interview que vous citez dans votre interpellation à nos projets en matière de prévention mais, comme vous le savez pour donner de fréquents interviews vous-même, les journalistes sont libres d'accentuer leur article sur telles ou telles informations que vous leur présentez. La prévention sera tout autant que la sécurité au centre de mes préoccupations et de celles de cette nouvelle majorité. Nous renforcerons la politique de prévention sociale au-travers des dispositifs qui existent déjà en donnant un intérêt tout particulier à l'action des cellules de prévention « jeunes et assuétudes », « interculturalité et nouveaux arrivants » ou encore « radicalisation et polarisation ». Parallèlement à ces dispositifs, nous entendons également en développer d'autres et notamment un dispositif de médiation de quartier pour prévenir et résoudre les conflits de voisinage et les conflits familiaux.

Je conclus, pour répondre à votre souci de voir se créer d'éventuelles tensions autour de cette nouvelle compétence, que je mise mon action au sein du Collège comme avec les autres services concernés sur les relations personnelles avant toute chose et, à ce titre, ne peut que remercier Monsieur le Bourgmestre d'avoir accepté cette collaboration. Je souligne aussi, pour terminer, que l'ensemble des services concernés ont accueilli plus que positivement cette possibilité supplémentaire d'agir dans l'intérêt de la sécurité de nos concitoyens qui, je n'ai pas besoin de vous le rappeler, reste une de leurs principales préoccupations.

J'espère avoir répondu à vos interrogations. »

G. VAN GOIDSENHOVEN a écouté avec grande attention cet exposé et remercie des clarifications apportées. Il sera prendre ses responsabilités au sein du Conseil de police. Néanmoins, il reste un point d'équilibre et de fragilité : être d'une part d'un exécutif et d'autre

part être conseiller. L'équilibrage est parfois bien délicat quand il faut pouvoir s'adresser à la presse, alors que d'un côté on est membre d'un collège et de l'autre de devoir dénoncer une série de choses. Il s'agit d'une addition complexe et le groupe MR sera attentif à comment cela fonctionne. Certains s'interrogent, notamment à la zone de Police, et il espère que ces personnes auront leurs apaisements rapidement.